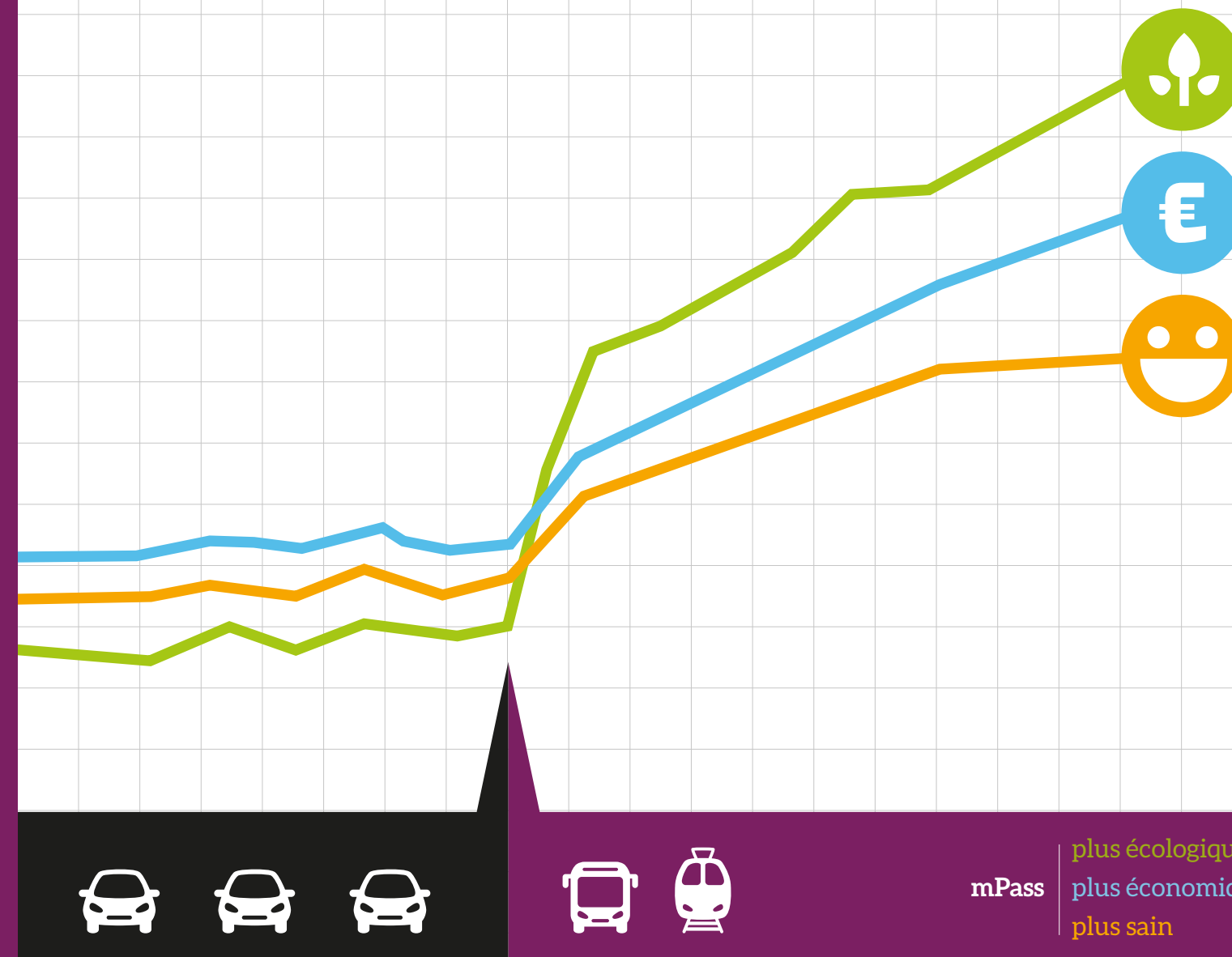


mPass

L'abonnement annuel à tarif réduit pour les salariés d'entreprises et administrations établies au Luxembourg



AVL | CFL | LUXTRAM | RGTR | TICE

Verkeiersverbond - Communauté des Transports
Établissement public
4, rue Charles Bernhoeft | L-1240 Luxembourg

www.verkeiersverbond.lu

Pour un développement durable



LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Qui sommes-nous ?

Le Verkeiersverbond est un établissement public sous la tutelle du Ministère du Développement durable et des Infrastructures, dont la mission principale est l'amélioration de la coordination du réseau des transports publics.

La Mobilitészentral (Centrale de mobilité) est le centre de clientèle du Verkeiersverbond. Elle place au premier plan les besoins et demandes des voyageurs quant à l'usage des transports publics.

Pour parvenir à cet objectif, le Verkeiersverbond définit des actions et propose des projets en collaboration avec ses partenaires: les Autobus de la Ville de Luxembourg (AVL), la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois (SNCFL), la Fédération Luxembourgeoise des Exploitants d'Autobus et d'Autocars (FLEAA), le Régime Général des Transports Routiers (RGTR), le Transport Intercommunal de Personnes dans le Canton d'Esch-sur-Alzette (TICE) et le Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises (SYVICOL).

callcenter
2465 2465



applications
mobiles



mobilitait.lu



horaire
intégré



À qui s'adresse le mPass ?

Se rendre au travail représente un coût pour le salarié, que ce soit l'abonnement aux transports publics ou les frais liés à l'utilisation de son véhicule.

Voilà pourquoi, depuis 2009, le Verkeiersverbond a mis en place un titre de transport spécifique destiné aux entreprises et administrations localisées sur le territoire luxembourgeois.

D'un côté, le Verkeiersverbond vise à faciliter la mobilité des employés pour leurs déplacements domicile-travail en promouvant les transports en commun et, d'un autre côté, à diminuer les dépenses des salariés liées à leur mobilité quotidienne ainsi que les émissions de CO₂ qui y sont liées.



2465 2465



mobile app



mobilitait.lu



GET OUR FREE APP

LOOSS ET RULLEN



Pour qui ?

Le **mPass (Mobilitéitspass)** est un titre de transport spécifique à tarif réduit destiné exclusivement aux salariés des entreprises/administrations établies sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Le mPass, c'est quoi ?

Le *mPass* est un titre de transport annuel valable pour un nombre illimité de voyages dans tous les moyens de transports publics au Luxembourg et dans les transports transfrontaliers à tarification nationale.

Concernant les trains, la validité du *mPass* s'arrête à la dernière gare du territoire luxembourgeois (Kleinbettingen, Troisvierges...).

Les gares d'Athus, d'Audun-le-Tiche et de Volmerange-les-Mines font partie de la tarification nationale.

Pour ce qui est des bus, la carte reprise sur le site mobiliteit.lu du *Verkéiersverbond* indique les localités à l'étranger qui sont considérées comme faisant partie de la tarification nationale: **www.mobiliteit.lu/se-deplacer/titres-de-transport/tickets-transfrontaliers**

Validité

Le *mPass* est nominatif et établi au nom du/de la salarié(e) de l'entreprise/administration conventionnée.

De plus, le nom de l'entreprise/administration y est également repris.

Fonctionnement/ Remises

Sous réserve de l'accord du Ministère du Développement durable et des Infrastructures, une convention est signée entre l'entreprise/administration requérante et le *Verkéiersverbond*.

Elle est conclue pour une durée d'un an et reconduite tacitement chaque année. Une première commande d'abonnements se fait à la date de la convention.

La direction de l'entreprise/administration doit remettre au *Verkéiersverbond*, dans des délais appropriés, sa demande établie via un formulaire *mPass*. Après réception de ce dernier, un bon de commande sera envoyé pour signature.

Par la suite, le *Verkéiersverbond* remettra à la direction de l'entreprise/administration les abonnements *mPass* sollicités.

Après la livraison, une facture globale, incluant la remise accordée, sera envoyée par voie postale.

À noter que les sociétés peuvent commander au maximum 4 fois par an.

Suppléments spécifiques du mPass

Flex Pass :

> Vous êtes détenteur d'un *mPass* nominatif et vous effectuez régulièrement des déplacements domicile-travail en train depuis l'étranger vers le Luxembourg ?

Afin d'augmenter l'attractivité tarifaire transfrontalière des déplacements domicile-travail, il existe des produits tarifaires complémentaires au *mPass*. La collaboration transfrontalière (Franco-Belgo-Luxembourgeoise) a débouché à l'instauration de tarifs complémentaires au *mPass*, appelés *Flex Pass*. Ainsi, toute personne travaillant au Luxembourg et étant détenteur d'un *mPass*, a désormais la possibilité de combiner son abonnement *mPass* avec un abonnement *Flex Pass* et de profiter d'avantages financiers pour ses déplacements professionnels quotidiens.

Ces compléments sont commercialisés par les opérateurs de transports étrangers (SNCF, SNCB, DB) et peuvent être achetés directement auprès d'une gare française, belge, respectivement allemande.

RegioZone:

- RegioZone 1: Supplément annuel de 310€ (Flex Pass Regio 1)
- RegioZone 2: Supplément annuel de 750€ (Flex Pass Regio 2)

Les Flex Pass Regio sont en vente au mShop et valable uniquement en combinaison avec un *mPass*.

Recommandation de contribution

Afin de promouvoir davantage le report modal vers les transports en commun, le *Verkéiersverbond* recommande à la direction de l'entreprise/administration d'accorder à tous ses salariés qui sollicitent l'abonnement *mPass* une remise supplémentaire d'au moins 20%.

Ces compléments ne sont d'ailleurs valables que sur des lignes de chemin de fer prédéfinies et les prix dépendent de la distance de la gare de départ à la première gare située sur le territoire de Luxembourg.

Pour toute information supplémentaire veuillez vous adresser aux opérateurs étrangers.

> France:

www.ter.sncf.com/lorraine/offres/tarifs-et-abonnements/flexpass

> Belgique:

www.belgianrail.be/fr/titres-de-transport/transfrontalier/luxembourg/luxembourg-carte-train-trajet-avec-flex-pass.aspx

> Allemagne:

www.bahn.de/regional/view/regionen/rhldpfalz/freizeit/oeko_card_luxembourg.shtml

1^{ère} classe:

En tant que détenteur d'un *mPass*, vous avez la possibilité de circuler en 1^{ère} classe moyennant le paiement d'un supplément.

Ce complément annuel, valable sur tout le réseau national, est vendu au prix de 220€ dans les Centrales de Mobilité (Mobilitéitszentral) ainsi que dans les guichets des CFL.

Pour pouvoir bénéficier de l'abonnement mPass, l'entreprise/administration doit soumettre au Verkéiersverbond une commande annuelle

> **d'au moins 10 abonnements**

ou

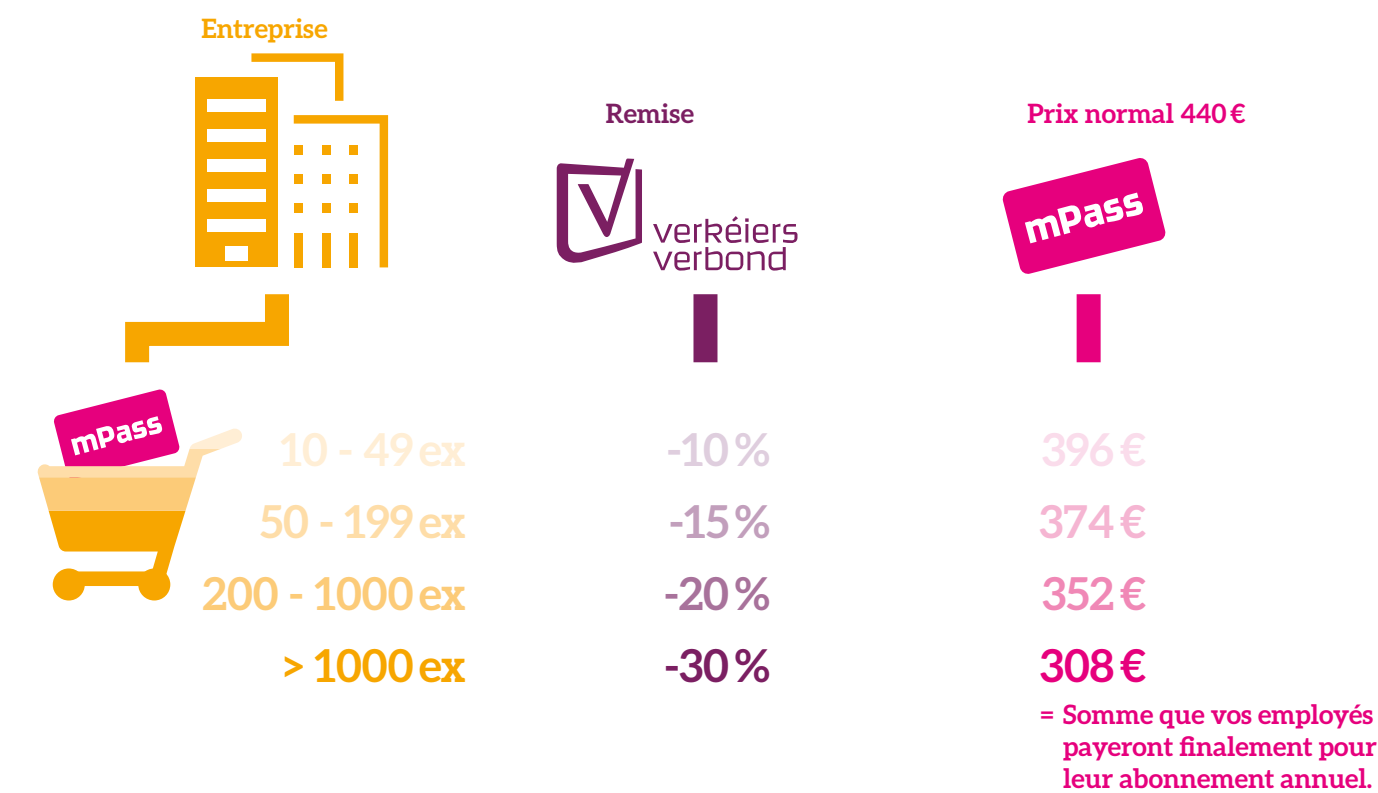
> **d'au moins 10% de la totalité de son personnel.**

Dans ce cas, le nombre de *mPass* commandés ne pourra pas être inférieur à 3 abonnements.

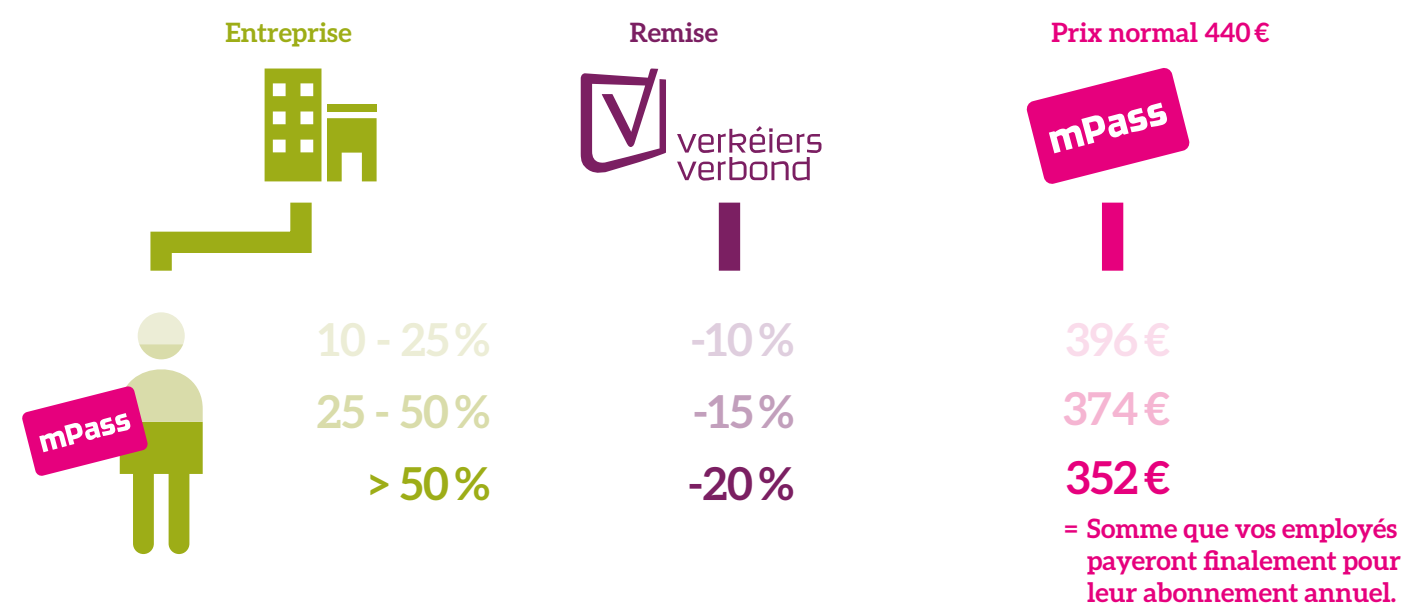
Prix et remises accordés

Choisissez la formule la mieux adaptée à vos besoins:

Formule A: en fonction du nombre de mPass commandés



Formule B: en fonction du pourcentage d'employés participants



Libre à vous, patron, de prendre en charge un pourcentage supplémentaire pour augmenter davantage l'attrait du déplacement durable.